



Le Dossier p.2

**PRÉSENTATION
SEINE-MARITIME
ATTRACTIVITÉ**



Zoom sur p.4

**DIEPPE-MARITIME
ACCOMPAGNEMENT
D'UN TERRITOIRE**



Retour en image p.7

**LES TEMPS FORTS
DES MOIS ÉCOULÉS**



Les Rendez-vous en France en Normandie **Un rendez-vous exceptionnel** pour accroître l'attractivité de nos territoires

Cet évènement, préparé et millimétré par tous les professionnels du tourisme normands vient de s'achever.

La Seine-Maritime s'est associée à la Région Normandie ainsi qu'à la Métropole de Rouen pour accueillir les Rendez-vous France : une opportunité unique de faire rayonner nos territoires et de renforcer notre attractivité.

C'est pourquoi, Seine-Maritime Attractivité et ses partenaires se sont fortement mobilisés, à travers l'organisation et l'accompagnement de pré-tours et à la participation aux 2 jours de workshop.

Les 5 chiffres-clés à retenir :

- 2 jours de rencontres professionnelles organisées par Atout France, soit plus de 20 000 rendez-vous, les 28 et 29 mars 2017

- plus de 900 exposants français
- plus de 800 visiteurs : TO et agences de voyages venus du monde entier
- plus de 70 pays représentés
- 23 éducteurs en Normandie en amont du salon (« pré-tours »), du 22 au 27 mars, organisés par le Comité Régional du Tourisme et les 5 Comités Départementaux du Tourisme normands, en partenariat avec les Offices de Tourisme, réunissant 300 TO et journalistes internationaux

CONTACT :

Estelle Clabaux - 02 35 12 16 11
estelle.clabaux@sma76.fr

En savoir +

seine-maritime-attractivite.com



“
Cette agence se place au cœur des solidarités et des défis des territoires

Jean-François BURES
Président de
Seine-Maritime Attractivité

Édito

UN OUTIL QUI RASSEMBLE DES COMPÉTENCES MULTIPLES.

Avec la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) qui, recentre les Départements sur les solidarités, recompose les Régions et renforce les EPCI, il a fallu faire en sorte que les décennies d'action du conseil départemental en faveur des habitants, entreprises et collectivités soient poursuivies dans un paysage radicalement recomposé et nouveau pour tous.

Repasant du besoin de nos territoires et forts d'une volonté de poursuivre sous une forme renouvelée l'accompagnement de nos forces vives, les conseillers départementaux avec les membres fondateurs ont acté le 9 décembre dernier la naissance de Seine-Maritime Attractivité (SMA), un outil qui rassemble des compétences multiples.

Je suis particulièrement fier d'avoir été élu pour présider cette nouvelle association aux côtés de Michel Lejeune, Jean-Louis Chauvency et tous les autres administrateurs et partenaires. Cette agence se place au cœur des solidarités et des défis de nos territoires. Cette première édition de Perspectives, vous présente l'offre de service et les premières activités de SMA ainsi que des actualités du développement.

Bonne lecture à tous.



Seine-Maritime Attractivité, un nouvel outil au service des territoires



Communication



Un logo qui traduit une philosophie

Inspiré du code de la marque « La Normandie Impressionnante », le logotype de Seine-Maritime Attractivité traduit l'appartenance aux territoires et les métiers multiples de l'agence.

SMA communique avec un univers graphique sobre et qui exprime son action : sa couleur d'expression principale est le bleu marine pour les activités mixtes de l'ingénierie, le vert dans les domaines du développement local et le bleu cyan dans le cadre de la promotion touristique.

Dans ce cadre, l'agence poursuit le déploiement et la valorisation de la Marque d'attractivité « La Normandie Impressionnante » lancée en 2013.

Dans un environnement territorial inédit, les élus de notre Département ont fait un choix novateur en préparant pendant une partie de l'année 2016 un projet d'agence de développement et d'attractivité réunissant les compétences de plusieurs de ses outils de terrain tout en les mettant en perspective de ses propres services : Seine-Maritime Tourisme, Seine-Maritime Expansion et l'Agence Technique Départementale. Ont été préservées de ces outils l'ensemble des compétences, des activités pouvant concourir à l'attractivité touristique, économique et résidentielle de la Seine-Maritime en les décloisonnant et les mettant en synergie.

Seine-Maritime Attractivité a donc démarré ses activités au 1er janvier dernier, sous forme associative et dans le même timing que la loi NOTRe afin que l'accompagnement du Département, son action soient poursuivies avec encore plus d'efficacité, de cohérence et dans le but unique de favoriser développement et attractivité.

La pluralité des expertises présentes au sein de Seine-Maritime Attractivité depuis l'ingénierie, les études, en passant par le marketing territorial, le développement et la promotion de nos offres, permet d'envisager un accompagnement précis et ajusté aux problématiques des toutes jeunes communautés de communes et d'agglomération de notre département.

Au titre de la mise en œuvre de la politique touristique du Département, SMA assure également en concertation avec le conseil départemental le suivi et la mise en œuvre du 6^{ème} Plan Départemental de Développement du Tourisme.

Une trentaine de collaborateurs passionnés regroupés à Mont Saint Aignan constituent l'équipe de cette nouvelle agence qui se veut donc agile, innovante et à l'écoute permanente des besoins territoriaux. Le budget prévisionnel de SMA dépasse les 3 millions d'euros dont l'essentiel est constitué de la subvention départementale.

Enfin, l'agence propose aux communes et EPCI qui le souhaitent d'adhérer afin de bénéficier d'une action sur mesure.

L'équipe de SMA assure actuellement des rencontres avec les élus de terrain pour prendre en compte les attentes, relayer les offres et imaginer les projets à soutenir en lien avec les partenaires régionaux et territoriaux.

CONTACT :

Xavier Prévotat - 06 83 92 26 90
Directeur de Seine-Maritime Attractivité
xavier.prevotat@sma76.fr

En savoir + 

seine-maritime-attractivite.com



Il faut permettre d'accéder facilement aux différents niveaux d'aide qu'il s'agisse des communes, des EPCI ou même des particuliers qui voudraient, par exemple, être conseillés dans un projet venant renforcer l'offre touristique.

Jean-François BURES
Président de
Seine-Maritime Attractivité



Le Conseil d'Administration de l'agence – 10 mars 2017

LES MEMBRES DU BUREAU

Président

M. Jean-François BURES
Vice-Président du Département

Présidents délégués

M. Michel LEJEUNE - Président délégué au Tourisme
Conseiller départemental - Gournay en Bray

M. Jean-Louis CHAUVENSY - Président délégué au Développement local
Conseiller départemental - St Valery en Caux

LES ADMINISTRATEURS

Département de Seine-Maritime

M. Jean-François BURES
Vice-Président du Département

M. Michel LEJEUNE - Président délégué au Tourisme
Conseiller départemental - Gournay en Bray

M. Jean-Louis CHAUVENSY - Président délégué au Développement local
Conseiller départemental - St Valery en Caux

M. Alain BAZILLE
Conseiller Départemental - Fecamp

Mme Christelle MSICA GUEROUT
Conseillère Départementale - Le Havre 6

M. Jean-Christophe LEMAIRE
Conseiller Départemental - Dieppe 2

Mme Yvette LORAND PASQUIER
Conseillère Départementale - Neufchâtel en Bray

M. Denis MERVILLE
Conseiller Départemental - St Romain de Colbosc

Trésorier

M. Christophe DORÉ
Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Trésorier adjoint

M. Gérard CHARASSIER - Président
Communauté de communes de la région d'Yvetot

Secrétaire

M. Davy LEFEBVRE - ADTER

M. Martial HAUGUEL
Conseiller Départemental - Luneray

Mme Catherine FLAVIGNY
Conseillère Départementale - Mont Saint Aignan

M. Patrick TEISSERE
Conseiller Départemental - Le Havre 5

M. Bastien CORITON
Conseiller Départemental - Notre Dame de Gravenchon

Mme Christine DE CINTRE
Conseillère Départementale - Rouen 2

M. Mamadou DIALLO
Conseiller Départemental - Rouen 6

M. Jean-Paul LECOQ
Conseiller Départemental - Le Havre 3

M. Dominique METOT
Conseiller Départemental - Bolbec

COMMUNAUTÉS DE COMMUNES & D'AGGLOMÉRATIONS

M. Jean-Jacques BRUMENT
Président - Agglo de Dieppe Maritime

M. Jean-Luc CORNIERE
Président - Communauté de communes Terroir de Caux

M. Gérard COLIN
Président - Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre

M. Gérard CHARASSIER
Président - Communauté de communes de la région d'Yvetot

COMMUNES

M. Emmanuel GOSSE
Maire de Mesnil-Raoul

M. Olivier BUREAUX
Maire de Longueville sur Scie

M. Joël LEFEBVRE
Maire de Touffreville la Corbeline

M. François DELNOTT
Maire de Saint Denis le Thiboult

M. Luc PIQUET
Maire de Douvrend

INSTITUTIONNELS

M. Sébastien LEVASSEUR
Vice-Président de la Chambre d'Agriculture

M. Dominique GARCONNET
CCI Rouen Métropole

M. Yoann LAVERNHE
SPL Caux Seine Développement

Mme Emilie TOLIAN
L'ADRESS (ESS)

M. Christophe DORÉ
Chambre des Métiers et de l'Artisanat

ACTEURS DU TOURISME

Mme Nathalie THIERRY
Présidente - Union Départementale des Offices de Tourisme
et Syndicats d'Initiative de Seine-Maritime (UDOTS176)

M. Guy PESSIOT
Président - Office de Tourisme de Rouen

M. Jean-Baptiste GASTINE
Président - Office de Tourisme Le Havre

Mme Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK
Vice-Présidente du Comité Régional de Tourisme de Normandie

M. Davy LEFEBVRE
Président - ADTER

Digital Manufacture Innovation, un espace dédié à l'innovation des entreprises



C'est sur le constat que l'innovation et la différenciation sont les clés de l'attractivité d'une agglomération que les élus de Dieppe Maritime ont imaginé un équipement rassemblant une panoplie complète d'accompagnement et de soutien aux entreprises.

Pourtant déjà dotée d'une offre variée et consistante avec les zones d'activités d'Eurochannel reliées à l'Angleterre par le ferry, de Louis Delaporte ou d'Offranville mais aussi de toute une gamme d'ateliers locatifs et hôtels d'entreprises construits dans les années 90 à 2010, l'agglomération a souhaité dès 2015 donner un élan supplémentaire à son développement économique et a engagé une réflexion autour d'un équipement qui pourrait favoriser l'innovation et la créativité pour ses TPE/PME mais aussi pourquoi pas servir aux groupes présents localement (Toshiba, Nestlé, Renault-Alpine ou encore EDF en sont les principaux représentants).

Après enquête auprès des entreprises pour recueillir leurs besoins mais aussi dans le but de rassembler plusieurs services sur un pôle unique, l'agglomération a créé dès fin 2016 Digital Manufacture Innovation, un équipement rassemblant de nombreux outils d'accompagnement.

DMI est donc à la fois une couveuse, une pépinière et un hôtel d'entreprises avec espace de coworking qui ont été rassemblés à Arques la Bataille sur un site anciennement en friche qui a ainsi été valorisé. La mise en place d'un atelier de prototypage rapide avec impression 3D animé par un ingénieur et d'une école de codage permet en outre en ce moment même de créer un écosystème qui répond déjà aux besoins de plusieurs PME/PMI de

l'agglomération et de sa périphérie et permet de former des jeunes à des compétences très recherchées dans le numérique.

De plus, DMI devient naturellement et spontanément un lieu d'échanges et d'animations propres à favoriser les collaborations interentreprises.

Une Délégation de Services Publics confiera prochainement l'exploitation de la couveuse pépinière à une société spécialisée.

SMA est un partenaire de l'opération et assurera une promotion de cette offre afin d'en faire profiter un maximum de partenaires et d'entreprises.

CONTACT :

ludovic.lepetit@agglodieppe-maritime.com
DMI DIGITAL MANUFACTURE INNOVATION
6-10 rue Verdier Monetti
76880 Arques-la-Bataille
Tél. : 06 25 75 02 26

En savoir + 

seine-maritime-attractivite.com



334

établissements créés
chaque année en moyenne sur
Dieppe Maritime
(4 % du département)

Source : Insee REE Sirene

Portrait



Rencontre avec Pierre Veron, Ingénieur Projet au sein de DMI

Zoom sur Digital Manufacture Innovation, un lieu où se croisent petits génies et entreprises locales pour le développement des nouvelles technologies sur le territoire. On a profité des portes ouvertes pour échanger avec Pierre qui nous présente son rôle au sein de cette structure innovante.

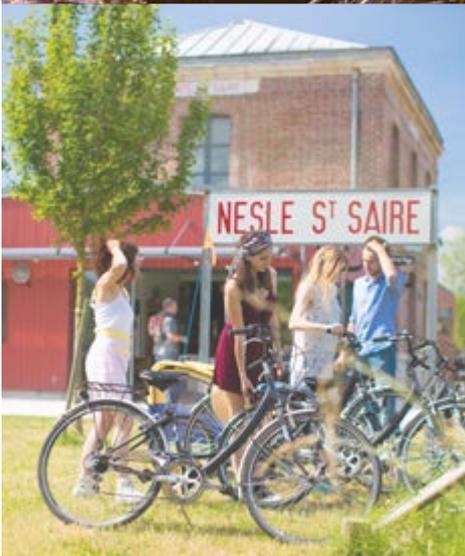
« Formé au CESI de Mont-Saint-Aignan, je suis maintenant Ingénieur Projet au sein de DMI. Employé par l'Agglomération Dieppe-Maritime, mon travail consiste à consolider la partie commerciale et technique au sein de l'atelier de fabrication additive. En partenariat avec le lycée Pablo Neruda et l'école du CESI, nous intervenons auprès des entreprises sur le volet technique mais aussi sur la formation de personnel pour une meilleure approche des technologies liées à l'impression 3D. »

Découvrir DMI en vidéo :
<https://youtu.be/pmx6adJiVol>



DMI un projet collectif avec l'idée de faire un pari sur le numérique

Franck Sottou
Vice-Président en charge du développement économique - Dieppe Maritime



9 568

cyclotouristes
comptabilisés sur le
Transmanche dans
le cadre de l'Avenue
Verte London-Paris
en 2016.

Un partenariat renouvelé avec DFDS

Seine-Maritime Attractivité poursuit le partenariat avec la Compagnie DFDS et le Transmanche mis en place par le Comité Départemental du Tourisme il y a quelques années, afin de promouvoir la destination auprès de la clientèle britannique.

Le dispositif vient donc d'être renouvelé avec la réalisation de nouvelles affiches, valorisant Dieppe, l'Avenue Verte London-Paris et Étretat, ainsi que des vidéos valorisant l'offre touristique de la Seine-Maritime, destinées aux bateaux et gares maritimes de Dieppe et Newhaven.

Comme chaque année, les passagers pourront également disposer, sur différents points de diffusion à bord des navires et dans les gares, de documentation touristique (brochure Bienvenue, carte touristique et éditions valorisant l'offre d'itinérance à vélo dont l'Avenue Verte London-Paris...).

Cette action de promotion est renforcée sur la période estivale par un geste d'accueil à destination de la clientèle britannique à la descente du bateau. Cette opération, réalisée en partenariat avec l'Office de tourisme de Dieppe-Maritime et des nombreux partenaires touristiques locaux, sera renouvelée pour la 3^{ème} année consécutive cet été.

CONTACTS :

Estelle Clabaux - 02 35 12 16 11
estelle.clabaux@sma76.fr

Yann Leroux - 02 32 19 60 51
yann.leroux@sma76.fr

Études & Ingénierie

Un nouveau front de mer à l'étude pour Hautot-sur-Mer

La commune d'Hautot-sur-Mer est propriétaire de « l'Espace de la Mer » implanté en limite de la digue-promenade. Ce bâtiment offre une vue immédiate sur le rivage, privilège qui demeure rare sur la Côte d'Albâtre. Le lieu a toujours servi à des activités de « plaisance » : restauration, casino, salle d'exposition, spectacles, boutiques...

Le CAUE a réalisé une étude préalable sur ce bâtiment et ses abords, menée en concertation avec les utilisateurs et les élus dans le cadre d'un projet global de réaménagement du front de mer.

SMA accompagne actuellement la commune dans la consultation d'une équipe de maîtrise d'œuvre (architecte, ingénieur thermique, acousticien) pour le bâtiment qui pourra travailler sur la base des conclusions de l'étude préalable.

De la même façon un maître d'œuvre est également désigné pour le réaménagement du front de mer avec cette fois-ci une compétence paysagiste affirmée dans le cadre d'un marché de type « infrastructure ».

L'un des enjeux est de pouvoir faire travailler les 2 équipes en étroite collaboration, l'une sur le bâtiment, l'autre sur le réaménagement complet du front de mer, pour une intégration harmonieuse de



l'équipement de loisirs dans le paysage du littoral, en prenant soin de réfléchir conjointement sur les questions liées aux accès, au stationnement et à l'accessibilité.

CONTACT :

Pôle Etudes et Ingénierie - 02 35 03 57 04
contact@atd76.fr

Avances remboursables

PME Développement

PME DEVELOPPEMENT est un fonds d'avances remboursables créé en janvier 1998 avec des financements destinés aux opérations dites « d'après-chantier » des centrales nucléaires de Paluel et Penly. Réservé aux PME de la moitié Nord de la Seine-Maritime l'objectif de ce dispositif est d'offrir aux petites entreprises locales un apport passager de capitaux (avances remboursables de 4,6 à 46 K€, sur 3 à 5 ans, avec ou sans différé) permettant de financer des projets d'investissement ou un besoin de trésorerie.

Les entreprises concernées doivent être inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers, exercer une activité industrielle, artisanale ou de services aux entreprises (Les commerces peuvent être éligibles sous réserve que ceux-ci soient en société, qu'ils aient au moins 5 salariés, qu'il y ait transformation et que l'aide s'inscrive dans le cadre d'un réel développement) et être à jour de leurs obligations sociales et fiscales.

Simple et rapides à mettre en œuvre, ces aides privées ne rentrent pas dans les règles de cumul d'aides (Europe) et peuvent intervenir sur les dossiers

habituellement non-éligibles. L'octroi de l'aide est subordonné à l'existence d'autres sources de financement (concours bancaires ou apports en fonds propres) et est déterminé en fonction des besoins de l'entreprise.

La gestion technique et financière est assurée par Seine-Maritime Attractivité.

CONTACT :

Bruno Morin - 06 73 94 47 69
bruno.morin@sma76.fr

En savoir + 

seine-maritime-attractivite.com



dossiers sont en cours d'instruction sur le bassin dieppois.

Aménagement

Déplacements urbains et sécurité

La commune de Saint-Aubin-sur-Scie a souhaité réaliser un aménagement de voirie situé sur le domaine départemental dans la section RD54.

Les questions liées à la sécurité et à la circulation automobile se mêlent aux logiques de déplacements urbains aux alentours de la mairie.

Traversée d'enfants sortant de l'école, personnes âgées se rendant dans les commerces de proximité doivent composer avec un trafic de transit de plus en plus dense.

La municipalité a souhaité l'accompagnement de SMA pour apporter la meilleure réponse en collaboration avec les professionnels de la maîtrise d'œuvre.

CONTACT :

Pôle Etudes et Ingénierie - 02 35 03 57 04
contact@atd76.fr

Financements Européens

Micro-Projets Interreg

Un dispositif Micro-Projets ayant pour but d'attirer de nouvelles organisations sur des projets de coopération transfrontalière de petite échelle sera prochainement mis en place dans le cadre du programme France (Manche) Angleterre.

Un Micro-Projets peut être soumis dans le cadre des cinq objectifs spécifiques du Programme.

- Accroître le développement et l'adoption de produits, processus, systèmes et services innovants dans les secteurs de spécialisation intelligente partagés
- Accroître la qualité et l'efficacité des prestations de services en faveur des groupes les plus défavorisés socialement et économiquement, par l'innovation sociale
- Accroître le développement et l'adoption de technologies sobres en carbone dans les secteurs ayant le plus grand potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Valoriser les atouts du patrimoine naturel et culturel commun pour soutenir une croissance économique innovante et durable
- Améliorer et protéger les écosystèmes côtiers et des eaux de transition

Les structures éligibles aux Micro-Projets sont les suivantes :

- Collectivités publiques (Collectivités Locales et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) en FR et Autorités locales en EN
- Les associations (loi 1901), les entreprises et organisations employant moins de 50 personnes, et dont le chiffre d'affaires annuel et/ou bilan annuel ne dépasse pas 10 millions €

La durée d'un Micro-Projets est limitée à 24 mois, plus 3 mois supplémentaires pour la clôture du projet.

Les Micro-Projets sont limités à 5 partenaires. Il faut un minimum de 2 partenaires (1 français et 1 anglais).

Le niveau de financement :

- Le taux d'intervention des Fonds Européen de Développement Régional a un plafond de 80 %. Le montant restant doit être financé par des contreparties financières.
- Le budget maximum pour les projets est limité à 500 000€ (cofinancement FEDER 400 000€).

Micro-Projets

- Plus simple et plus petit que les projets ordinaires
- La durée d'un projet est limitée à 27 mois
- Budget maximum de 500 000 euros
- Une contribution financière de l'UE de 80%
- Maximum de 5 partenaires. Minimum de 1 partenaire français & 1 partenaire anglais

Qui est éligible?

- Les associations (loi 1901), les entreprises et organisations employant moins de 50 personnes, et dont le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas 10 millions€.
- Les autorités locales (EN) et les collectivités publiques (FR).

Comment soumettre la candidature?

- Un *seul* formulaire de candidature: plus d'informations sur notre site internet.
- Les formulaires de candidature ne peuvent qu'être soumis entre le 6 avril et le 4 mai. Il n'y a qu'un appel à projet par an, alors ne ratez pas votre opportunité!

CONTACTS :

Norfolk County Council
judith.de.saint.laurent@norfolk.gov.uk
Pour SMA - Bruno Morin
bruno.morin@sma76.fr - 06 73 94 74 69

Les temps forts des mois écoulés



10 janvier

Journée portes ouvertes DMI
Lieu dédié à l'innovation
#Impression3D #coworking
@dieppemaritime



16 janvier

SMA lauréat du meilleur dossier
de presse 2017 au Deptour
@ReseauADT !



31 janvier

AG du cluster d-day normandy pour
développer le #Tourisme de mémoire
et les 75 ans de l'opération Jubilee
1942 de #Dieppe @Normandy



28 février

#Normandie et @seinemaritime
promeuvent produits et
destinations normands au
@Salondelagri 2017



17 février

Découverte du musée Juliobona
de #Lillebonne mise en valeur
du patrimoine #galloromain
de @CauxSeineAgglo



15 février

Signature de la convention 2017 FMR
avances remboursables aux PME
@Artisanat76 @cciseinestuaire
@CCIRouenM



3 mars

Conférence de presse rdv en France
Accueil de 300 tours operators à #Rouen
et en #Normandie au mois de mars
@atout_france @RegionNormandie



4 mars

On découvre la #SeineMaritime
sur France Bleu ce matin, en direct
du salon #tourissima de Lille !



18 mars

Signature du partenariat
@enedis_normand #gon mise en valeur
du cap d'antifer haut lieu du passage
migratoire #biodiversite #attractivite

 Suivez-nous pour
retrouver toute l'actu
du territoire :
@_sma76 et @tourisme76



25 mars

Découverte par les TO du Pays de
Bray & de ses talents, avec le sculpteur
Jean-Marc de Pas. #salonRDVF
#NormandiePro #AtoutFrance



21 mars

La bourse annuelle d'échanges
de documentation touristique avec
l'UDOTSI à #Auffay - 77 exposants
préparent la saison !

Une filière à renforcer en Seine-Maritime

Le tourisme d'affaires représente une filière qui peut générer de réelles retombées économiques mais aussi des bénéfices en termes de notoriété pour un territoire.

En Seine-Maritime, des offres variées existent à Rouen et au Havre par exemple où le Carré des Docks a été très récemment inauguré. Le reste du Département propose également des possibilités d'accueil dans des cadres exceptionnels pour ces « MICE » un sigle anglais qui désigne les Meetings-Incentives-Conferences-Exhibitions. Prenons en exemples l'Abbaye du Valasse à Cruchet-le-Valasse qui propose aux entreprises de se réunir dans le cadre d'une abbaye

cistercienne, ou bien le Palais Bénédicte de Fécamp (présenté ci-dessous).

Mais le reste du département propose également des possibilités pour ces « MICE » et qui correspond à cette filière à part entière du tourisme d'affaires. Certaines de ces offres sont remarquables.

CONTACT :

Yann Leroux - 02 32 19 60 51
yann.leroux@sma76.fr



Le Palais Bénédicte, un lieu dédié aux temps forts de votre entreprise



Le Palais Bénédicte de Fécamp a clairement opté pour cet axe de développement. Le Palais qui représente un des tous premiers lieux de visite en termes de fréquentation pour notre département avec plus de 100 000 visiteurs par an, a développé une offre dédiée au tourisme d'affaires autour d'espaces locatifs à l'identité bien marquée constitués de différentes salles qui peuvent être entièrement privatisées mais aussi d'animations centrées autour de la célèbre liqueur.

Ainsi le lieu propose aux professionnels et entreprises qui souhaiteraient offrir une animation originale à leurs collaborateurs, la possibilité par exemple d'assister à un atelier de mixologie (la science des cocktails) avec un expert reconnu d'un grand hôtel normand.

Autre expérience disponible, une découverte de l'art de la distillation avec le maître des

lieux ou encore l'initiation à la création d'un parfum en s'inspirant de l'assemblage des ingrédients d'un spiritueux.

Bien entendu, une visite des lieux est systématiquement incluse dans le programme.

Ces ateliers apportent ainsi un excellent complément à un séminaire professionnel ou à un congrès qui seront par ailleurs entièrement pris en charge au sein du Palais.

CONTACT :

Julie Leseurre
Tel : +33 (0)2 35 10 26 30
Mob : +33 (0)6 71 15 51 99
jleseurre@bacardi.com
www.benedictinedom.com
www.facebook.com/PalaisBenedictine
http://pro.palaisbenedictine.com

Directeur de publication : Xavier Prévotat – Seine-Maritime Attractivité

Chef de rédaction : Estelle Mottet – Seine-Maritime Attractivité

Conception graphique et réalisation : Paprika – Annecy - <http://www.paprika-annecy.com/>

Rédaction : Estelle Clabaux – Jérôme Laguerre – Yann Leroux - Fabien Le Ruyet - Estelle Mottet - Bruno Morin – Xavier Prévotat – Hakim Salah - Isabelle Dubos (Seine-Maritime Attractivité)

Photographie : SMA76 – H.Salah – V.Rustuel – JP. Sageot – T.Laloux - Palais Bénédicte - Fécamp - France - I.Saliba - La côte normande - la Seine-Maritime, Daniel Quesney, Périple éditions – CAUE76

Propriété intellectuelle : Tous les textes, photos, vidéos, données, affiches, logos, marques et autres éléments reproduits dans ce document sont réservés et protégés par le droit de la propriété intellectuelle, notamment droits d'auteur, droits voisins, droits des marques et par la législation sur la protection des bases de données. En conséquence, aucune exploitation, diffusion, reproduction, ou autre opération sur ces documents, même partielle, ne peut être faite sans l'autorisation expresse de l'auteur, conformément aux articles L 111-1, L 122-1 et L 122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle. Seules sont autorisées les exceptions légales prévues à l'article L 122-5 du Code de la propriété intellectuelle, à savoir la représentation dans le cadre du cercle de famille, la copie privée ou le droit de courte citation (sous réserve dans ce cas que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source). Tout non respect de ces dispositions est constitutif de contrefaçon et passible à ce titre de poursuites judiciaires, et notamment de sanctions pénales. Ce document est édité à 4500 exemplaires